

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté

Portant modification des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant pour l'année 2018

**LE PREFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE**

Vu le règlement UE n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du Traité ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions législatives du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu le décret n° 2009-633 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de M. Didier LALLEMENT, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2018 portant nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant pour l'année 2018;

Vu les propositions du directeur régional des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté susvisé du 24/01/2018 est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à couvrir :

Madame Béatrice DAUPAGNE, indépendante,
en remplacement Madame Anne-Françoise Geneix,
Madame Hélène DEBACKER, Secrétaire générale de Carré-Colonnes, scène conventionnée
en remplacement Madame Voula KOXARAKIS

Article 2 :

L'article 2 de l'arrêté susvisé du 24/01/2018 est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à couvrir :

Monsieur Théo RICHARD, programmateur et régisseur général du CAMJI Niort,
en remplacement de Monsieur Baptiste DESVILLES

Article 3 :

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 24/01/2018 est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à couvrir :

Monsieur Damien GODET, directeur de la Scène nationale du Sud-Aquitain,
en remplacement de Monsieur Dominique BURUCOA,
Madame Pascale DANIEL-LACOMBE, directrice artistique du Théâtre du Rivage,
en remplacement de Monsieur Gaëtan LEVEQUE,
Madame Catherine MARNAS directrice du Théâtre National de Bordeaux Aquitaine - TnBA
en remplacement de Monsieur Claude POINAS,
Madame Karine ABEL, coordinatrice programmatrice des événements de l'association Poitiers
Jeunes en remplacement de Monsieur Jérôme MONTCHAL,

Article 4 :

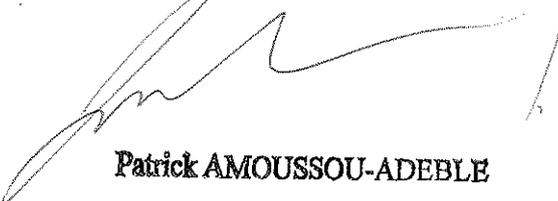
Le secrétaire général pour les affaires régionales Nouvelle-Aquitaine et le directeur régional des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 29 NOV. 2018

Le préfet de région

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales


Patrick AMOUSSOU-ADEBLE